

Paris, le 27 juin 2016



CAPN : Le SMPS demande une refonte du référentiel de gestion des Directeurs d'hôpital

Le SMPS a, dans la continuité de son message adressé lors du dernier comité de suivi des groupements hospitaliers de territoire, évoqué en CAPN directeurs d'hôpital ce sujet qui anime l'ensemble des communautés hospitalières ces derniers mois.

Au cours de cette instance qui examinait de nombreuses nominations de chefs d'établissements et d'adjoints, que vous pourrez retrouver sur notre site www.smppsante.fr, les élus du SMPS ont évoqué leur rôle dans cette période charnière. **Il s'agit de déterminer si les directeurs auront les outils pour aller au bout de cette ambition de restructuration territoriale ET la reconnaissance nécessaire de leur engagement.** Car, comme l'a souligné le SMPS, c'est bien au directeur qu'il revient de donner corps à ces nouveaux ensembles, au travers :

- **D'un portage partagé des sujets de mutualisation** afin que chaque établissement trouve sa place au sein du GHT ;
- **D'une gouvernance** adaptée au périmètre et au degré d'intégration ;
- De la densité du **projet médical partagé avant toute chose, dont l'effectivité sera le seul outil d'évaluation des GHT.**

Et ces sujets seront portés par l'ensemble des chefs et adjoints, en établissement-support ou non. Que l'on ne s'y trompe pas. Chacun doit trouver un intérêt à agir. Car celui qui cèdera son emploi ou son positionnement dans un objectif d'efficacité ou de logique territoriale ne doit pas être considéré comme moins méritant que celui qui va assumer le plus visiblement l'effort managérial territorial. Personne ne doit y perdre et les nouvelles fonctions doivent être valorisées. A ce jour les directeurs sont toujours dans l'attente d'un cadre de négociation complet...et le temps presse.

Car Il faut noter que cette réforme porte une caractéristique inédite. Alors qu'elle est présentée comme renforçant l'hôpital public, elle va si rien n'est modifié, dévaloriser sur le plan statutaire et professionnel les conditions d'exercice d'une grande partie des collègues. C'est pourquoi le SMPS plaide pour un accompagnement structuré de cette réforme.

Notre syndicat est à ce titre particulièrement préoccupé par le faible rythme d'avancement des dossiers statutaires et le report permanent des sujets d'évolution des métiers, dans un contexte préélectoral national qui pousse à agir au plus vite. **La dispersion sur la structuration de cet accompagnement entre l'EHESP, le CNG, les différentes directions des ministères ne peut être la méthode adaptée pour répondre aux inquiétudes des directeurs,** que le sondage IFOP demandé par le SMPS a largement objectivées :

- En matière de formation initiale et continue ;
- En termes de référentiel métier ;
- En termes de déroulement de carrière ;
- En termes de valorisation et de repositionnement statutaire du jeune adjoint au directeur général de CHU-CHR.

Ce sont tous nos outils de gestion du corps qui doivent être modernisés : des critères d'accèsion aux chefferies aux maquettes de formation, des modalités pratiques de la mobilité à l'accès aux plus hauts emplois et à la redéfinition des passerelles, des dispositifs de soutien aux accidents de la vie professionnelle à la valorisation des succès les plus structurants pour nos établissements. **Pour le SMPS, c'est bien d'une nouvelle donne statutaire qu'il doit s'agir pour accompagner le big-bang de l'offre de soins hospitalière publique. Au-delà des annonces, le SMPS déplore qu'à trois jours de l'échéance du 1^{er} juillet, les pouvoirs publics ne soient pas aux côtés des directeurs à la manœuvre pour créer les GHT.**

Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir